

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune de

Saint-André

REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par PREFABLOC AGREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de triage de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit "chemin Patelin" sur le territoire de la commune de Saint-André.

le Commissaire Enquêteur

DINATE
Hubert DI NATALE

Hubert DI NATALE

SA
n°2

A noter que se tiennent à la mairie de Bras-Panon les permanences suivantes :

- Jeudi 25 juillet 2019 de 9^h00 à 12^h00
- Vendredi 13 août 2019 de 13^h00 à 16^h00

ENQUETE RELATIVE

A

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit "chemin Patelin" sur le territoire de la commune de Saint-André.

n° 17/19/SPSB/PPPI/ICPE

En exécution de l'arrêté du 3 juillet 2019 de Monsieur le Préfet de la Région et du

Département de la Réunion, je soussigné, M. Hubert Di NATALE

ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 32 jours du lundi 22 juillet 2019 au

jeudi 22 août 2019 les observations du public.

A Saint-André, en mairie

les lundi 22 juillet 2019 de 09 heures 00 à 12 heures 00

les lundi 29 juillet 2019 de 13 heures 00 à 16 heures 00

les mardi 30 juillet 2019 de 13 heures 00 à 17 heures 00

les 16 août 2019 de 10 heures 00 à 13 heures 00

les jeudi 22 août 2019 de 13 heures 00 à 16 heures 00

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête



Hubert Di NATALE

Première journée :

le mercredi de 11 heures 00 à 16 heures 00
7 aout

1- Observations de M.

Ouverture du registre SA n° 2
 par le commissaire enquêteur D

BLAIN Joseph Jude 81 Rue de Lacotte

SA n° 31 - La nappe phréatique remonte à la surface en période de pluie avec de nombreuses sources et coule dans le carrefour de la RD47 pendant plusieurs jours après l'arrêt des pluies.
 Zone inondable avec de vrais inondations
 - Le trafic routier est déjà bien encombré le matin devant les écoles primaires + crèche,

le rond point de la balance supporte déjà les habitants de Salazie (qui n'ont pas d'accès direct à la 4 voies)

La zone Androyolé prévoit l'installation d'une grande surface sur 30 000 m² de terrain (déjà acheté)

RS

LEGER Valérie

Propriétaire de la parcelle BC 121

Contre le projet de carrière et concassage Chemin Patelin.

SA n° 32

Me pose la question de l'avenir de la servitude de passage actuellement utilisée pour accéder à la parcelle par nous même et le locataire du terrain.

Que va-t-elle devenir avec le projet de "route" pour le passage des camions ? Va-t'il y avoir l'accès à la RD47 avec 2 stops ? On allongerait nous devons passer chez M^e HOARAU ? Qu'en est-il si on nous interdit l'accès (car terrain privé) pour accéder à

D

la parcelle et la travailler dans de bonnes conditions?

Dégoût

PAYET Patrick Rosane

locataire de la parcelle BC 121 au Chemin Patelin
avis défavorable au projet de carrière et de concassage.

Mon activité principale est l'agriculture. Ayant un projet de serres sur le site d'une surface de 5000m², l'impact y sera défavorable du fait des poussières qui vont nuire au développement des végétaux. L'impact des poussières va également ralentir la pousse de la canne à sucre (problème de photosynthèse). Ce qui nécessitera un arrosage de tous les jours, très coûteux, difficile à gérer et maintenir, et cela dans un contexte de déficit en eau.

Je m'inquiète aussi de l'impact des feuilles sur le périmètre inquiné.

Enfin que va-t-il en être de l'accessibilité à la parcelle (chemin pour les camions, mur anti-bruit)? Mais je tâtonne pour avoir accès à l'exploitation pour travailler?

Quelles sont les mesures de compensation, pour les agriculteurs alentours n'ayant pas signé pour le projet et dont l'activité va être impactée?

SA n° 33

BB

Stéphanie DITTAZ - Muriel Lacotte - progrétaine -

À l'examen du projet présenté, plusieurs inquiétudes fondées sont d'abord concernant la santé des personnes vivant à proximité avec les émissions de poussières, le taux n° 36 et la durée des travaux (25 ans (est luf)) émitte aux abords du site se posent des questions de sécurité; en effet le luf de la vente, l'a n'a pas forcément de

S

trôchez et Quel(s) des allés - retour des camions et la circulation
sur la circulation.

Quels sont les aménagements prévus ? et quels sont les contrôles
prévus ?

Les tempêtes d'eau, récurrentes dans ce secteur, prévoit que
les travaux vont être régulièrement stoppés.

Damant

35] Madame Anne Josephine 84 chemin des Pierres S'Arché

Je suis propriétaire d'une maison et d'un espace de vente
dans le secteur (à cette adrsse). Au regard du projet présenté,
le nombre de camions et la circulation dans le secteur va être
nécessaire et très embouteillés.

Les clients préfèreront la grande surface ou tout autre lieu
moins embouteillé, de sorte que cette situation aura une incidence
sur le fréquentation de mon espace devant de fleur.

Damant

36] Ilene RAYMOND Marie Pieuve habitaute au 111

quelle des Fleurs en tant que propriétaire je tiens
à dire mon mécontentement et ma colère concernant
ce projet de carrière. Il ne faut pas oublier que
c'est une zone inondable, cettequelle subit à chaque

forte pluie des inondations souvent longues.
En creuse à des profondeurs que va t'il se passer
pour les habitants de ce secteur. Je suis

contre de ce projet de carrière et j'enfauissons
des déchets, gâche le droit, paix et paix, brûlent

du sol dont les maisons ne résisteront pas
Pensez à mes enfants à nos petits enfants

leur leurs santé. Je vous demande de mettre
ce projet sur ce site Rateler.

JF

37

Ramsamy Jérémie j'ai 17 ans j'habite au 111 rue de
la rivière. NON à la carrière. *Jérémie*

Clôture de la permanence du mardi 7 août 2019 à
SAINT-ANDRÉ à 16 h 15.
après 14 observations et 20 consultations. *DINAB*

BALAZI ALEXIS 1368 CHERID PATECI D
NON CARRIÈRE. DANGER pour mon exploitation
de bordement des eaux en période tempérée source d'eau
en eau de 3m profondeur *psalms*! 38

M^{me} BÉNÉVIAL Laurent le DIORE

39

Avis très défavorable pour cette carrière sur
tout ce qui suit surt. *Gautier*

Le panneau d'affichage JAUNE "AVIS D'ENQUETE
PUBLICQUE" n'est plus là pendant au
moins une semaine, il a été reposé le 8 août scellé dans un bloc de béton.
Pour cette raison je demande le report de
la fin de l'enquête publique. *Julie Dolores*

40

SA 61

C'est avec stupéfaction qu'on a pu prendre connaissance du projet d'exploitation des roches massives sur une période de 25 ans au lieu dit chemin Patalin.

Conscient que la N.R.L. s'inscrit dans une démarche d'utilité publique et de la nécessité de préserver les matériau.

Cependant il me semble que cela se fait aujourd'hui à une manière qui ne prend pas en compte l'impact environnemental, pas moins plusieurs également concernant les risques sur la population, les usages publics, les asthmatiques et autres personnes fragiles.

Quelle anticipation fait rapport à la faible densité routière et au flux quotidien de véhicules ?

Quels risques pour les nombreux cyclistes qui empruntent cette itinérance quotidiennement ?

Dans un autre registre, nous voyons une fin de plus des terres arables expropriées au détriment du projet - fort impact écologique mais aussi également sur les usages phéniciens puisqu'enfin le projet de creuser à plusieurs dizaines de mètres de profondeur avec un projet de comblage par le biais de différents déchets.

Il me semble que ce projet nécessite davantage de réflexion.

En ce sens il est bien évident que je m'oppose à tous travaux concernant cette exploitation.

Oliver Florin

(42)

LEGER Valérie

Habitante au 1008 Chemin Patelin à Saint-André.

Je porte un avis défavorable et m'oppose fortement à ce projet de carrière et d'usine de concassage au lieu-dit Chemin Patelin pour les diverses raisons suivantes :

- 1) Mise en danger de l'agriculture. Plusieurs ha de terres ne seront pas exploités pendant plusieurs années. Il n'y a eu aucune étude réalisée sur l'impact de la non exploitation de ces terres, ni sur l'impact sur le travail des agriculteurs alentours qui n'ont pas mis leur terrain en "carrière", et encore moins sur l'impact de la ressource en eau pour l'irrigation des terres (déjà insuffisante). Aucune garantie n'est apportée aux agriculteurs sur le maintien de leur activité sans nuisances (poussières sur leurs cultures, manque d'eau...)
- 2) Conséquences sur l'état des sols. Nous enlevons un élément naturel - la roche - pour y mettre des déchets "humains". Qui nous garantit que ces déchets ne vont pas dégrader les sols? Quand nous savons que ce qui est considéré comme non nocif aujourd'hui peut l'être demain! De même, les riverains sont très inquiets quant aux risques d'inondations. Le quartier est souvent soumis aux inondations et ce projet suscite encore plus d'inquiétudes!
- 3) Conséquences sur la faune et la flore. Même si nous n'avons pas d'espèces endémiques sur la zone, le milieu va être fortement perturbé. Quelles conséquences aussi sur la Rivière du Hât avec le rejet des eaux? Est-ce légal?
- 4) Modification du paysage avec l'apparition de buttes de terre sensées nous "protéger". Ces buttes vont accroître les risques d'inondation si on en croit l'expérience des riverains.
- 5) Pollution avec les poussières + bruit. Aucune réelle étude n'a été faite sur les conséquences sur la santé des riverains. Dans ce quartier vivent toutes générations : personnes âgées, jeunes enfants... Beaucoup de personnes sensibles, qui vont souffrir de ces nuisances. Et d'autres qui et déjà malades

risquent de tomber malades :

b) Conséquences sur le trafic routier. La circulation en ville de Saint-André est déjà très difficile. Elle le sera encore plus avec près de 120 rotations de camions par jour. les risques aussi seront accrus pour les riverains, cyclistes et piétons empruntant la RD47, et pour les enfants se rendant à l'école (souvent à pieds).

7) Conséquences sur l'état de nos maisons. Cette activité va endommager nos maisons. Leur valeur va baisser.

Et le quartier risque de se vider de ses habitants.

les conséquences de ce projet sur la qualité de vie des riverains et des habitants de Saint-André sont multiples, et catastrophiques ! le projet en l'état ne donne que des intentions mais n'apporte aucunes garanties aux riverains.

À aucun moment le porteur de projet ne s'est approché de la population pour faire part du projet et nous l'expliquer, alors qu'il va impacter nos vies sur 25 ans, donc il va impacter aussi la vie de nos enfants !

De même, la faisabilité du projet porte sur un seule étude commandée par le porteur de projet lui-même.

~~Enfin~~ Enfin, dans le cas où malheureusement le projet venait le jour, quelles garanties (financières ou autres) le porteur de projet nous apportera-t-il quant aux dégradations sur nos maisons et nos conditions de vie ?

Ouverture de la permanence de Saint-André -

Le Vendredi 16 août 2019 à 10h 00

6 CE

La troisième carrière aux Orangers attendra. C'est un véritable coup d'arrêt au «nouvel Eldorado des carrières» - tel que le décrivent eux-mêmes les professionnels du secteur - que vient de donner la préfecture, dans un arrêté publié le 29 juillet dernier.

Dans le document, les services de l'Etat rejettent formellement la demande présentée par la société Euro Concassage, «à savoir une carrière de matériau alluvionnaire, des installations de transit, et de traitement desdits matériaux». La société a déposé un dossier visant à obtenir les autorisations d'extraire 2934 204 tonnes de matériaux sur dix ans. Ces matériaux différeront des roches massives, serviront à la production desables, de poutres préfabriquées, de toute la matière première nécessaire au monde du BTP.

Les motifs du rejet par la préfecture sont nombreux. Ils vont de la raison sociale de l'entreprise, «aucun des contrats de foggage n'est rédigé au nom du pétitionnaire mais plutôt au nom d'une filiale

de la maison-mère» à des aspects strictement environnementaux comme «l'atteinte aux paysages» ou encore la non-compatibilité avec le Plan local d'urbanisme (Plu), le document communal qui réglemente les activités par secteur sur le territoire. Plus gênant encore, les services de la préfecture dénoncent dans le texte «une gestion non rationnelle de la ressource» et «des capacités techniques insuffisantes» de la part du demandeur.

Importer des granulats

Est-ce pour autant la fin de ce projet de carrière aux Orangers? Aucune chance. D'abord parce qu'avec la ratéfaction de la ressource en matériaux alluvionnaires dans l'Ouest et le Sud, les regards de toutes les entreprises du secteur - multinationales comme acteurs locaux de moindre importance - se tournent vers la micro-région Est, peu urbanisée, au contexte géologique globalement favorable.

Les motifs du rejet par la pré-

fecture sont nombreux. Ils vont de la raison sociale de l'entreprise, «aucun des contrats de foggage n'est rédigé au nom du pétitionnaire mais plutôt au nom d'une filiale de la maison-mère» à des aspects strictement environnementaux comme «l'atteinte aux paysages» ou encore la non-compatibilité avec le Plan local d'urbanisme (Plu), le document communal qui réglemente les activités par secteur sur le territoire. Plus gênant encore, les services de la préfecture dénoncent dans le texte «une gestion non rationnelle de la ressource» et «des capacités techniques insuffisantes» de la part du demandeur.

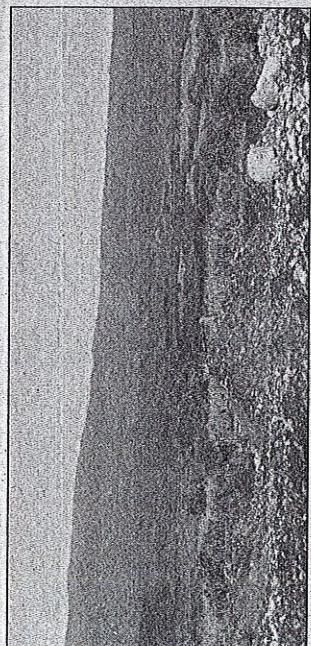


Un camion sur la RD3 aux Orangers (Sainte-Anne). La société Taralita Granulat Beton Réunion (TGBR) exploite une carrière de 47,9 hectares dans ce secteur, ce qui génère un trafic de 340 poids lourds par jour. (Photo E.M.)

Le document a déjà été voté en conseil municipal et a été transmis aux services de la préfecture. Ils l'ont. C'est d'ailleurs à se demander pourquoi ils nous affirment cela alors qu'ils ont déjà la réponse.» Un autre fait qui mérite d'être signalé est la parfaite compréhension qu'entretiennent ces carriers avec la commune de Saint-Benoît, justement. Le Plu est effectivement en cours de révision et les frères Samourgompoullé sont particulièrement bien renseignés - et de longue date - sur les zones et les zonages qui les concernent. Ainsi que sur le calendrier de la réforme. Leurs échanges avec les services communaux sont très

bêtise. Le document a déjà été voté en conseil municipal et a été transmis aux services de la préfecture. Ils l'ont. C'est d'ailleurs à se demander pourquoi ils nous affirment cela alors qu'ils ont déjà la réponse.» Un autre fait qui mérite d'être signalé est la parfaite compréhension qu'entretiennent ces carriers avec la commune de Saint-Benoît, justement. Le Plu est effectivement en cours de révision et les frères Samourgompoullé sont particulièrement bien renseignés - et de longue date - sur les zones et les zonages qui les concernent. Ainsi que sur le calendrier de la réforme. Leurs échanges avec les services communaux sont très étroits. Ce n'est pas pour rien que l'Etat devient ces jours-ci «le nouvel Eldorado des carriers».

Julien SARTRE



Le lieu-dit les Orangers, sur la commune de Saint-Benoit, suscite les convoitises de plusieurs carriers. Ces derniers décrivent l'Est comme «le nouvel Eldorado» des carrières. (Photo T.L.)

La carrière Paniandy pollue toujours autant

La société Granulats de l'Est a été mise en demeure par la préfecture de prendre des mesures afin de faire cesser la pollution chronique dont elle souille la rivière Bras-Panon.

C'est une rivière qui coule au milieu d'une superbe végétation moussue et arborée, abrite de nombreuses espèces d'oiseaux dont certains endémiques et

alimente ensuite la rivière des Roches, sur la commune qui porte son nom, Bras-Panon. C'est aussi une rivière polluée, sujette à « un rejet chronique de matières en sus-

pension » venant directement de la carrière de Paniandy.

Dans un arrêté, publié le 24 juillet dernier, la préfecture a mis en demeure la société Granulats de l'Est de prendre des mesures visant à se mettre en conformité avec le Code de l'environnement et ses propres engagements de protection de l'environnement, souscrits au moment de l'ouverture de la carrière.

« Les non-conformités sont de nature à porter atteinte, directement ou indirectement aux intérêts visés par le Code de l'environnement, notamment la pollution des eaux », écrivent les services de l'Etat. Avant d'enjoindre à la société Granulats de l'Est, filiale du géant mondial du BTP NGE, « de fournir une étude permettant la mise en place d'une décantation des matières en suspension et transmettre un calendrier de réalisation des tra-

Il risquent de lourdes amendes.

vaur qui devront au plus tard être achevés avant la prochaine période cyclotique ».

Astreintes à venir

Ces points, et beaucoup d'autres parmi lesquels on trouve par exemple un ouvrage permettant la mesure des débits réalisés dans la rivière, auraient dû être réalisés il y a des mois de cela. Les riverains ont constaté une grave pollution le 24 avril dernier. Le Quotidien, sur place, avait alors constaté une « rivière de boue » en lieu et place du bel endroit qui abritait dans le passé anguilles et chevaquines. Contractée par la préfecture, la société Granulats de l'Est avait argué d'une pollution « accidentelle » et s'était engagée à mettre en place des mesures afin que cela ne se reproduise plus.

Il n'en a rien été. Depuis, les ri-



La rivière Bras-Panon est toujours souillée par les effluents de la carrière de Granulats de l'Est, une filiale de la multinationale NGE. (Photo JS)

Quotidien - Mercredi 07 Août 2019

verains de la rivière Bras-Panon – réticents à s'exprimer auprès de la presse parce qu'ils affirment subir des pressions de la famille Vrapouillé, propriétaire des terrains – n'ont constaté aucune amélioration de la qualité de l'eau. « Il y a eu beaucoup de pluies et nous souhaitons les exploitants de la carrière de se servir des moments où l'eau est turbide pour effectuer leurs rejets de façon discrète », confie un riverain, qui exige l'anonymat.

NGE et sa filiale ont maintenant deux mois pour réaliser au moins les études préparatoires aux travaux qui devront être menés afin de protéger le cours d'eau. Faute de quoi des astreintes allant jusqu'à 15 000 euros par jour pourraient leur être infligées. Sollicitées, NGE et sa filiale Granulats de l'Est n'ont pas souhaité répondre aux questions du Quotidien.

Julien SARTRE

La carrière de Pauaudy est ouverte, elle a obtenu les autorisations nécessaires parce que son dossier devait être rigoureux. Le problème avec ses grandes entreprises, c'est que sur le terrain, la "PRATIQUE" ne correspond jamais à la "THEORIE". Pour prouver cette carrière de la société Granulats de l'Est pollue depuis plusieurs mois. Les riverains ont constaté le 24 aout 2013 et au mois de juillet la préfecture met en demeure cette société pour l'obliger à respecter ses engagements. Cela signifie que cela fait 3 mois qu'elle a pollué la rivière et que personne n'est capable de mettre un arrêt à cela rapidement ! Vous vous rendez compte ! Qui est l'Etat à ce moment là ? Que font ces services ? Ensuite on leur laisse encore 2 mois pour refaire une étude préparatoire pour remédier au problème !!! Pendant ce temps, ils continuent à polluer !!! A Patelin, nous ne voulons pas de carrière aussi pour ces motifs là. Lorsqu'il y a pollution, ça n'existe plus les enquêtes publiques, les registres... etc. Les riverains seront là à subir (Et gare à eux s'ils essaient de dénoncer quoique ce soit : ils subiront la pression des personnes liées au projet) cf article La justice est à deux vitesses, il y en a une pour les riches et une pour les autres, la dernière et arrangeante.

Je vous laisse donc lire cet article qui la dénonce. Article du quotidien du 7 aout et l'autre du même jour qui montre aussi qu'après construction d'une carrière, tout se complique pour tout le monde.

SVP, ne laissez pas ces grosses sociétés détruire notre environnement.


Julie Odorox



Le à heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, sousigné déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant jours consécutifs du

..... au

de heures à heures

et de heures à heures

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par personnes (pages N°
à).

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du de M.

2° Lettre en date du de M.

3° Lettre en date du de M.



Autre observation :

Cette enquête publique a été faite sans concertation comme beaucoup d'autres. Compte tenu des moyens mis en œuvre par l'entreprise Prefabloc, je pense que nous connaissons même si vous dites être "indépendant" dans votre rapport, vous n'avez la possibilité que d'émettre "~~un~~ favorable". Je vous demande donc d'essayer d'avoir un peu d'humanité et de bien faire la part des choses. Ce n'est pas grâce qu'un projet a été bien ficelé "en théorie" que cela signifie qu'il est bon pour notre environnement à tous.

Ils ont eu un certain temps pour faire leur dossier d'étude, et nous n'avions qu'un mois pour contre-argumenter, en pleine vacances scolaires.

Nous avons tous besoin d'un environnement SAIN, essayez de nous positionner à notre place en faisant votre rapport.

Le minimum c'est qu'on ait un peu plus de temps. Je réitère donc ma demande de prolongation de la ~~la~~ date de fin de l'enquête publique.

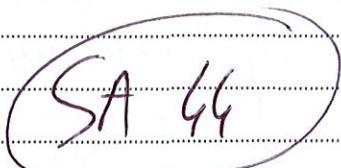
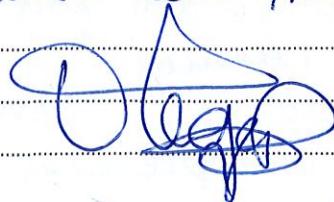
En vous remerciant de votre patience et de votre compréhension.

Julie Pélosa



Valérie Léger

Autre remarque : comment pouvons-nous vérifier la conformité des matériaux utilisés pour reboucher, ou encore l'assèchage régulier des murets et des camions si le site est fermé ?



SA 44

SA 45

M. PARLIER Chézey, habitant de la Rivière des Mots les bas.

Je suis contre ce projet de carrière.

Même si le schéma des voies n'est pas du ressort du carriériste, il impacte directement la vie quotidienne des habitants de la zone du plateau mais également des zones voisines. Le chemin miné par les camions passe devant des écoles maternelles et primaires.

Il me pose roucile que le carottage n'ait pas été donné au centre de la zone d'extraction, mais uniquement de l'ptis et puis en bordure de la zone.

Un rapport de la Société SEGIC ajoute au dossier précis qu'une poche de sous-produits de combustion informé du seuil d'un niveau d'alluvions compactées par la circulation d'engins en surface diviserait donc par plus de 20 fois la permeabilité. Les risques d'inondation (tel qu'avec des événements de Pékin) ont-ils été pris en compte ? Si non, qui sera responsable des dégâts occasionnés ? Les changements climatiques actuels ont-ils été pris en compte ?

Les études sont-ils respectées ou basé sur des données qui nécessite au moins une révision ?

Un rapport de l'Office de l'eau indique que le fond de la ravine Creuse W-L se situe entre 14 et 22 m NGR.

 Robert Michaud

ROBERT Michaud ST JOSEPH

Ce projet porté par une "PETITE" entreprise locale me paraît interférant dans le seul cas d'un bassin d'emploi assez poussé et y aura forcément des emplois créés, ça entraînera d'avoir un monopole des Grand Groupe et donc maintenir un prix des agrégats compétitif. En sachant que cette carrière n'est pas destinée à la route de l'offre et donc les gens pourront s'approvisionner ailleurs. Et surtout si une pte else locale n'aient rien

SA 46

Le présent registre ainsi que les pièces
 qui soht annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le
 à M.

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

à porter ce projet à finirme, ce projet sera porté
 plus tard par un grand groupe "extérieur" et avec
 leur poids ils arriveront forcement à leurs fins.
 Enfin au niveau des riverains du Bois d'olives et
 Gouavas (st Joseph) il y a cohabitation entre les gens
 et camions qui se fait correctement quand il y a respect
 de chacun. Finalement et dans le cas où le camion
est respecté son chemin des charges et reste à l'écoute
 des riverains en cas de demande d'échange,
 je suis pour ce projet - D. M. B.

DANZIN Christelle, habitant de rive droite de la rivière
 ma question porte sur la santé : je m'inquiète
 du propos des rotations journalières des camions
 qui vont causer des nuisances sonores et de l'ex-
 traction des matériaux qui va créer et générer
 de la poussière qui va disperser des problèmes
 respiratoires vont encore se multiplier. De plus,
 sur le passage de ces camions se trouve une
 école primaire. Qui en sera t-il de la sécurité
 des usagers (piétons et automobilistes, usagers
 des transports scolaires) ? Albanguil.

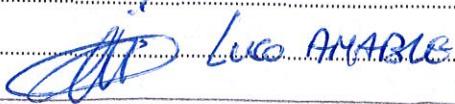
SALF

SA 48

NON A LA CARRIERE

Pour les raisons suivantes :

- Zone où il y a des résurgences d'eau souterraines.
- Même si les dolines, tracées par Prefabloc pour canaliser l'eau et éviter les inondations, les zones inondées le seront toujours. Le projet a omis les résurgences.
- Donc lors des fortes pluies, des sources peuvent surgir en périphérie de l'ancien village. Ce qui va impliquer une pollution des eaux, même si il n'atteint pas la nappe phréatique.
- Le débordement en rive gauche ouvrira aussi dans le projet, est réel et présent, la rivière risque de percer les failles au plus près de la rive. Le lit de la rivière se fera dans les failles et vers la côte de chemin Janson.
- les compactages des remblais et surtout des SPC réduiront la perméabilité du sol donc augmenter le volume d'eau vers la Rivière du rat. Confirmer le scénario du débordement de la rive gauche.


 Luc AMABIE

Non je n'en pas compte j'ai des enfants qui
pas à l'école bientôt Ingrid. SA 69

